Le Premier Ministre Chef du Gouvernement





## DECLARATION N° 4

DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU CONGO RELATIVE A LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS (COVID-19)

LUE PAR MONSIEUR Clément MOUAMBA,
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Brazzaville, siège de la Primature, le 21 mars 2020

En date du 21 mars 2020, un nouveau cas de Coronavirus Covid-19 a été confirmé sur le territoire national. Il s'agit d'un ressortissant congolais âgé de 47 ans, arrivé le 15 mars 2020 à Pointe-Noire en provenance de la France. Il était en confinement à domicile et suivi par les services de santé.

Le traçage et la recherche des autres sujets contacts a été réalisé.

Par ailleurs, compte-tenu de l'évolution de la pandémie au niveau mondial et sur instruction du Président de la République, Chef de l'Etat, le Gouvernement décrète la fermeture immédiate et jusqu'à nouvel ordre de toutes les frontières terrestres, fluviales, maritimes et aériennes.

Seuls les navires et vols cargos sont autorisés.

Cette mesure prend effet ce jour 21 mars 2020 à compter de minuit.

De même, dans le cadre de la préparation des interventions de la phase 3 de la riposte au Covid-19, le Gouvernement réquisitionne ce jour les formations sanitaires suivantes en vue de leur réaménagement.

Pour le département de Brazzaville Il s'agit de :

- l'hôpital de l'amitié Sino-Congolaise de Mfilou;
- la clinique municipale Albert Leyono.

## Pour le département de Pointe-Noire Il s'agit :

- du centre de santé intégré à paquet minimum d'activités élargi de Mouissou Madeleine.

## Pour le département de la Cuvette Il s'agit :

- du service de médecine de l'hôpital général Edith Lucie BONGO ONDIMBA d'Oyo.

